

SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE

« FLEUR DE LOIRE »

Commune du site inscrit



Règlement de consultation

(R.C.)

Objet du Marché :

Marché public à procédure adaptée

**IMPRESSION DU BULLETIN MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINTE-GEMMES-SUR-LOIRE**

Juillet 2014

Date limite de réception des offres :

Le 18 juillet 2014

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**MAITRE D'OUVRAGE : COMMUNE DE SAINTE GEMMES SUR LOIRE
PLACE DE LA MAIRIE
49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE**

TEL:02-41-66-75-52

Article 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation concerne la mise en page et Impression du bulletin municipal de la ville de Sainte-Gemmes-sur-Loire

Article 2- CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2-1 - Etendue de la consultation

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée

Elle est soumise aux dispositions du Nouveau Code des Marchés Publics, articles 26, 28 et suivants.

Le marché sera conclu à l'entreprise générale, selon l'offre qui sera retenue :

- soit avec entreprise unique
- soit avec entrepreneurs groupés solidaires

2-1 bis - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par les Services Administratifs Municipaux.

2-2 - Décomposition en tranches et en lots

Il n'est pas prévu de décomposition en tranches ou en lots.

2-3 - Date de remise des offres.

La date de remise des offres est fixée au **18 juillet 2014**

2-4 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 90 (quatre vingt dix jours) jours à compter de la date de remise des offres.

2-5 – Délai d'exécution :

Voir l'article 34 de l'acte d'engagement.

2-6 - Propriété intellectuelle des projets

Tous les documents produits en exécution du présent marché seront la propriété exclusive de la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire.

Le droit de reproduction sans autorisation écrite de la commune est interdit. Les documents et données seront restitués en fin de contrat.

2-7 - Dispositions relatives aux travaux intéressant la défense

Sans objet.

2-8 - Passation éventuelle d'un marché de reconduction

Sans objet.

2-9 - Garantie particulière pour matériaux de type nouveau

Sans objet.

2-10 - Modalités de retrait des dossiers

Un exemplaire du dossier de consultation est remis gratuitement à chaque entrepreneur consulté.

2-11 - Mode de règlement

Le mode de règlement choisi par le Maître de l'Ouvrage est le virement.

2-12 - Modifications de détail au dossier de consultation

Le Maître de l'Ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 5 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

Article 3 - PRESENTATION DES OFFRES

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat.

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française.

L'acte d'engagement sera complété conformément aux commentaires joints à ce document.

Il est rappelé que le ou les signataire(s) doivent être habilités à engager la société.

Dans une seule enveloppe, les candidats auront à transmettre les pièces suivantes datées et signées par eux :

- **Acte d'engagement + détail des prix**
- **Cahier des charges**

Ainsi qu'un dossier d'admission comprenant

- Les renseignements, références, attestations, certificats de capacités....etc. visés à l'article 45 du Nouveau Code des Marchés Publics
- A cet effet, les candidats devront produire la déclaration du candidat (formulaires DC1, DC2, NOTI2), les certificats demandés peuvent être remplacés par la déclaration sur l'honneur prévue à l'article 46 du Nouveau Code des Marchés Publics attestant que le candidat satisfait aux délégations fiscales et sociales.

Article 4 - JUGEMENT DES OFFRES

Ce jugement sera effectué dans les conditions suivantes par ordre décroissant d'importance.

- o Montant de l'offre (70%)
- o Valeur technique, délai d'exécution (30%)

En cas de discordance constatée dans l'offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix unitaires, prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence.

En cas de prix unitaire, les erreurs de multiplication, d'addition ou de report, qui seraient constatées dans ce détail estimatif, seront également rectifiées et, pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié du détail estimatif qui sera pris en considération.

Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire ou le prix unitaire correspondant ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Article 5 - CONDITIONS D'ENVOI, REMISE DES OFFRES

Le pli porte l'indication de l'appel d'offres auquel il se rapporte et sera envoyé à l'adresse suivante.

Mairie de SAINTE GEMMES SUR LOIRE
Marché Impression des Bulletins municipaux
2 place de la Mairie
49130 - SAINTE GEMMES SUR LOIRE

Article 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront s'adresser à la mairie de Sainte Gemmes sur Loire aux Services administratifs de la Commune.